

## Note de présentation

# Compte Financier Unique 2022

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le Compte Financier Unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable public.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2022 de la ville de Guérande qui sera projetée en Conseil Municipal au cours de sa séance du 29 mars 2023.

Cette note est jointe à la délibération par laquelle le Conseil est invitée à approuver la gestion 2022 et l'affectation des résultats associée ; elle sera de plus accessible sur le site internet de la ville de Guérande.

### 1. Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2022

- *Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre)*

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2022 s'élève à **24 477 806.25 €**

- *Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)*

Le montant des dépenses de fonctionnement enregistrées en 2022 s'élève à **20 568 150.85 €**

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2022 positif de **3 909 655.40 €** (contre 3M€ sur l'exercice 2021). L'origine des variations constatées sera détaillée ci-après.

Ce résultat du seul exercice 2022 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2021 reporté sur 2022 (2 841 318.09 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **6 750 973.49 €** (résultat cumulé qui servira notamment à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement 2022).

- *Les dépenses d'investissement (dont les dépenses afférentes au remboursement de la dette)*

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à **7 680 223.44 €**, auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2021 de la section d'investissement pour **1 557 330.99 €**. Le montant total des dépenses d'investissement pour 2022 s'élève à **9 237 554.43 €** (hors Restes à réaliser 2022).

- *Les recettes d'investissement*

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à **6 902 514.33 €** (hors Restes à Réaliser 2022).

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2022, un résultat déficitaire de **- 777 709.11 €**. En cumulé, la section d'investissement présente un déficit de **- 2 335 040.10 €** au terme de l'exercice 2022.

A ces opérations, il convient d'ajouter les Restes à Réaliser 2022, soit **1 454 497.03 €** en dépenses, et **540 622.89 €** en recettes. La réalisation des Restes à Réaliser 2022 se traduit par un besoin de financement supplémentaire de **913 874.14 €**.

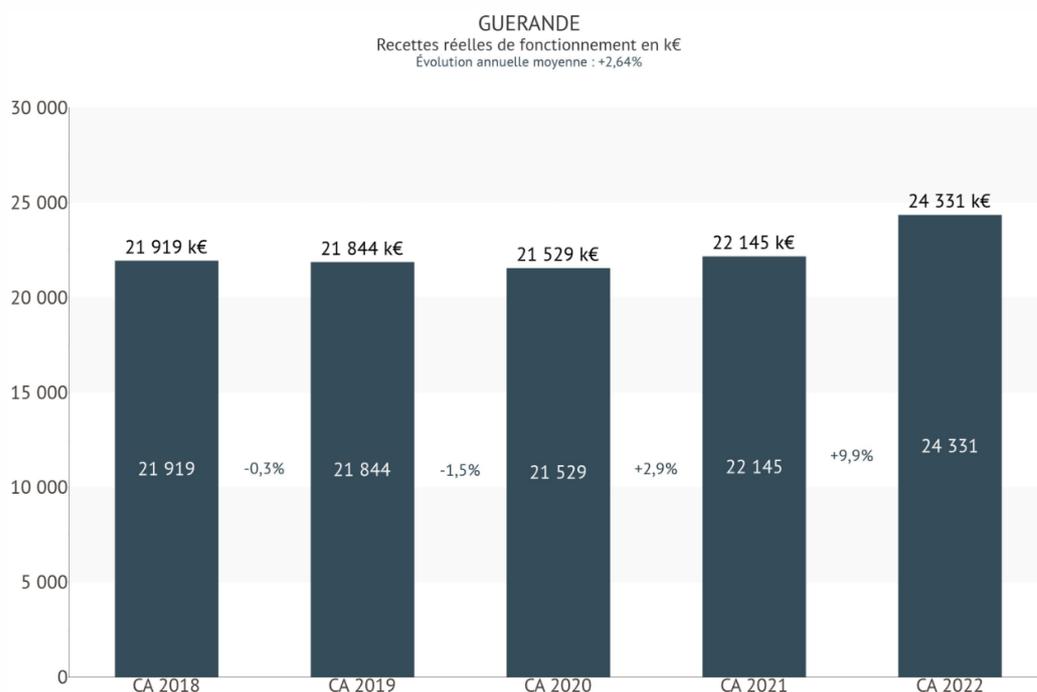
Au total, le résultat de clôture de la section d'investissement 2022 est négatif à **- 3 248 914.24€** (qui correspond à la somme du besoin de financement des opérations d'investissements 2022 et du besoin de financement des restes à réaliser 2022 qui seront reportés dans le budget primitif 2023).

Au global, l'exercice 2022 affiche (section de fonctionnement et investissement confondues) un résultat de clôture de **3 502 059.25 €** en tenant compte à la fois des résultats reportés et des restes à réaliser 2022.

## 2. Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une progression de **9.9%** entre 2021 et 2022.

Les recettes réelles s'élèvent à 24.3M€ sur 2022.



Cette évolution s'explique principalement par la hausse enregistrée par les impôts et taxes (+ 5.7% entre 2021 et 2022 soit une progression de +920K€). Le produit des seuls impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation) s'élève à 13M€ sur 2022 contre 11.8M€ en 2021.

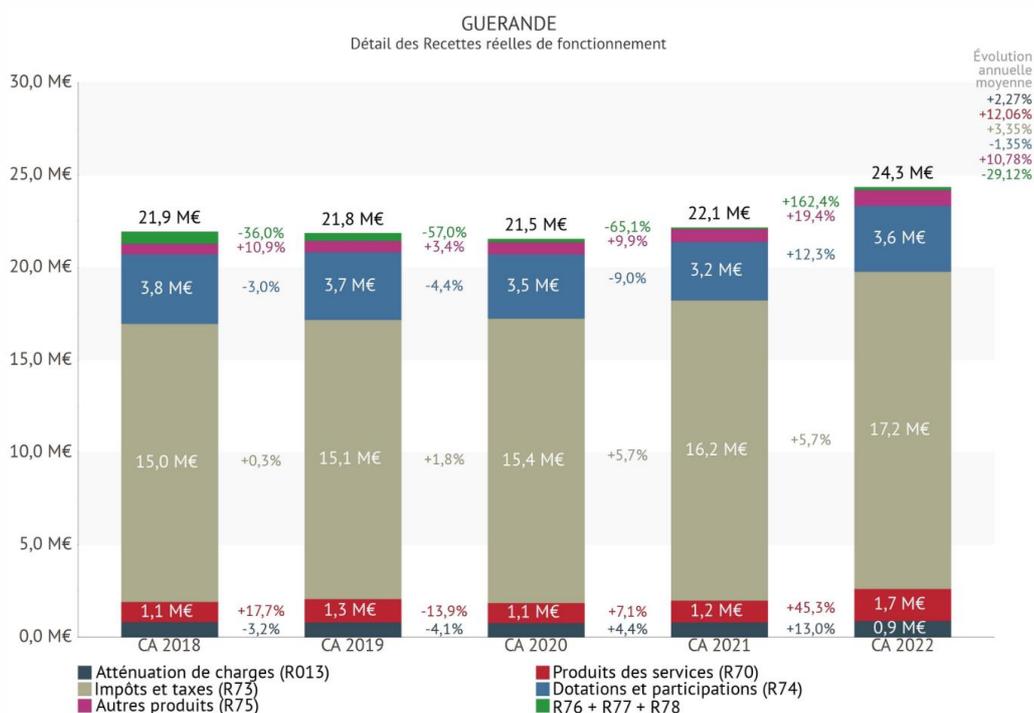
Les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'élèvent péniblement à 1.4M€ pour 2022 alors qu'elles avaient dépassés les 1.7M€ en 2021 (-20% entre 2021 et 2022). Le produit de la taxe de séjour (239K€ en 2022) progresse par rapport à 2021 de +16%.

Les impôts et taxes demeurent la recette principale de la collectivité (71%), les concours versés par l'État représentent la 2nde source de recettes (15%). La part des concours de l'État dans les recettes de la commune reste stable par rapport à 2021 (après des années de baisses consécutives).

Le produit des services (1.7M€ en 2022) a été particulièrement dynamique sur 2022 (+45%) après deux années de COVID-19. Le produit des services participe pour 7% aux recettes réelles

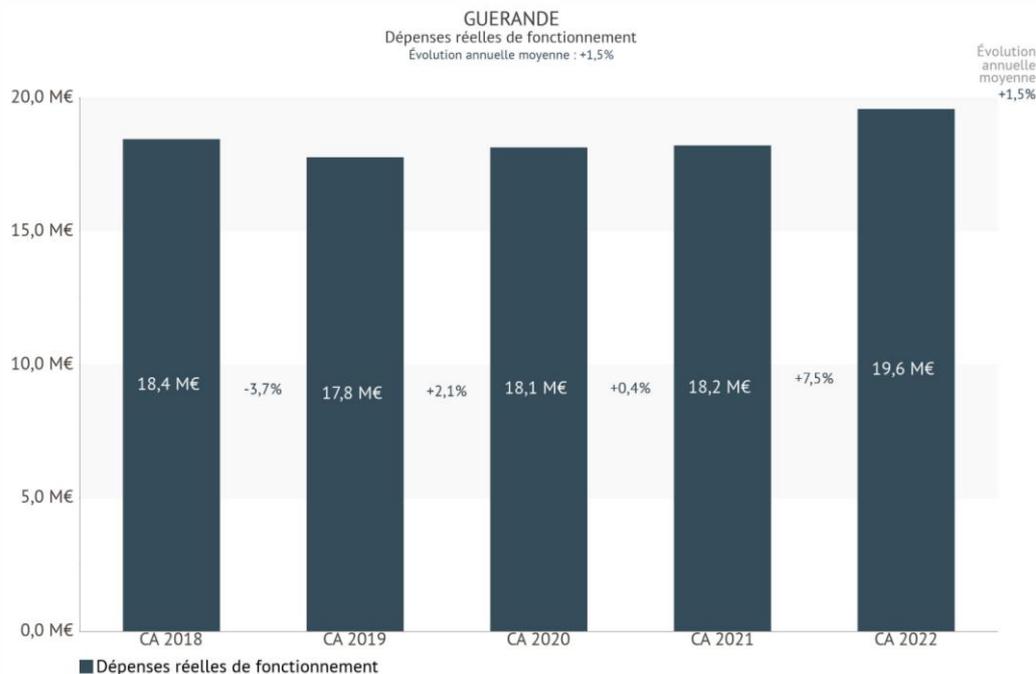
de fonctionnement de la commune, il contribue significativement à l'équilibre du budget de la commune.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 919 483 €</b>	<b>21 844 400 €</b>	<b>21 528 734 €</b>	<b>22 145 005 €</b>	<b>24 331 298 €</b>
Atténuation de charges (R013)	801 539 €	775 775 €	743 946 €	776 366 €	876 974 €
Produits des services (R70)	1 086 781 €	1 278 697 €	1 100 968 €	1 179 415 €	1 713 977 €
Impôts et taxes (R73)	15 042 100 €	15 091 454 €	15 364 560 €	16 239 020 €	17 159 015 €
Dotations et participations (R74)	3 773 124 €	3 658 395 €	3 497 310 €	3 182 493 €	3 574 009 €
Autres produits (R75)	558 772 €	619 766 €	640 987 €	704 505 €	841 490 €
Produits Financiers (R76)	4 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels (R77)	657 163 €	420 313 €	180 963 €	63 206 €	164 381 €
Autres recettes réelles (hors 70,73,74,75,76,77,79)	0 €	0 €	0 €	0 €	1 452 €



### 3. Bilan de la section de fonctionnement – Volet Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un décaissement réel) ont enregistré une évolution relativement importante de **+ 7.50%** entre 2021 et 2022. Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune s'élèvent ainsi à 19.6M€ en 2022.



L'année 2022 a été marquée par une progression des dépenses de personnel en hausse de +460K€ à 11.6M€ soit +4.10% par rapport à 2021 consécutivement notamment à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les crédits du chapitre 012 ouverts au budget 2022 ont été consommés à hauteur de 99%.

L'évolution des dépenses du chapitre 011 (Charges à caractère général) entre 2021 et 2022 a été relativement conséquente puisqu'on note une progression de +400K€ (+11.5%) entre 2021 et 2022. Les charges à caractère général se sont élevées à 3.8M€ sur 2022 contre 3.4M€ en 2021.

Cette hausse du chapitre 011 s'explique entre autres chose par le contexte inflationniste dont les premiers effets ont été enregistrées dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Les matières premières et les fluides ont ainsi progressé sur 2022 de +100K€ par rapport à 2021. On note également une hausse de +100K€ sur les prestations de services (compte 611) en 2022 par rapport à 2021, une hausse des locations (+70K€ par rapport à 2021) les assurances (+15K€ par rapport à 2021), les « Autres services extérieurs » (comptes 62) qui enregistrent une hausse de +100K€ sur 2022 en lien avec l'organisation de la fête médiévale.

Les crédits ouverts pour 2022 sur le chapitre 011 ont été consommés à hauteur de 98% au cours de l'exercice.

Les dépenses du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) se sont établies aux environs de 3.2M€ en hausse de 544K€ par rapport à 2021. Cette hausse est consécutive à un non-rattachement de charges à l'exercice 2021 imputé comptablement sur 2022. La baisse enregistrée entre 2020 et 2021 n'était donc pas significative.

L'effort de la commune en direction de ses associations demeure stable ; il s'établit pour 2022 à 139K€.

La commune a versé pour 778K€ aux écoles privées OGEC (dont le rattrapage 2021 non rattaché à l'exercice 2021 versé en 2022) ; 100K€ à l'association BB d'Eole ou encore 95K€ aux PEP Anjou – Atlantique pour les activités des jeunes ; 660K€ de participation de fonctionnement au SIVOM de la Madeleine ou encore 118K€ au Comité des œuvres sociales du personnel de la ville de Guérande.

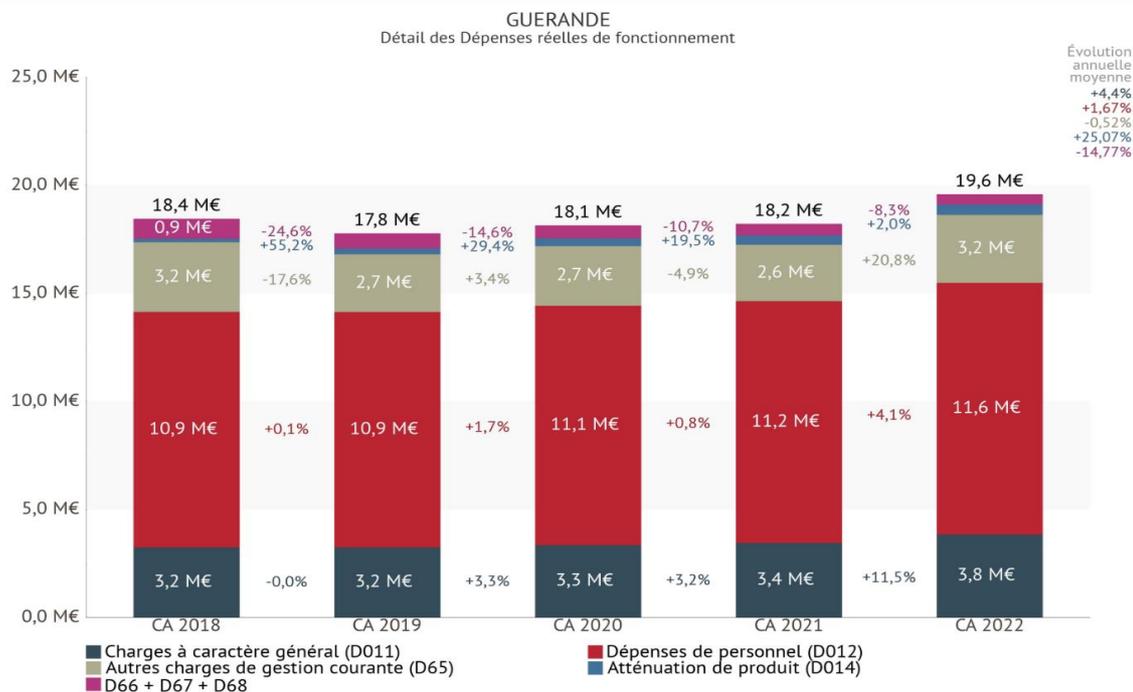
Sur l'exercice 2022, la commune est demeurée concernée par un prélèvement sur recettes de l'ordre de 240K€ au titre de la Loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » en raison de son déficit en logements sociaux.

De plus, la commune est contributrice au « Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal » pour 190K€ sur 2022 (ce prélèvement permet d'alimenter un fonds de péréquation à la main de l'État destiné à réaliser de la péréquation financière au niveau national).

Ces deux prélèvements sont retracés sur le chapitre 014 « Atténuation de produits » ; ils amputent la commune d'environ 400K€ de ressources sur 2022.

Les charges financières de la commune se sont élevées à 475K€ sur 2022 (contre 513K€ en 2021) ; elles sont en baisse par rapport à 2021 en lien avec la « maturation » de la dette de la commune (la part en intérêts des emprunts à rembourser tend à diminuer au profit de la part en capital plus on avance dans les remboursements).

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 435 849 €</b>	<b>17 758 817 €</b>	<b>18 127 464 €</b>	<b>18 201 146 €</b>	<b>19 566 699 €</b>
Charges à caractère général (D011)	3 234 302 €	3 233 037 €	3 338 343 €	3 444 477 €	3 841 516 €
Dépenses de personnel (D012)	10 891 363 €	10 899 703 €	11 088 068 €	11 179 545 €	11 637 991 €
Atténuation de Produit (D014)	186 166 €	288 869 €	373 901 €	446 645 €	455 575 €
Autres charges de gestion courante (D65)	3 223 099 €	2 657 465 €	2 746 563 €	2 611 811 €	3 156 116 €
Charges financières (D66)	895 001 €	614 651 €	566 835 €	513 706 €	475 355 €
Charges exceptionnelles (D67)	5 918 €	65 092 €	13 754 €	2 812 €	146 €
Dépenses imprévues (D022)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotations & provisions réelles (D68)	0 €	0 €	0 €	2 150 €	0 €
Autres dépenses réelles (hors 011,012,65,014,66,67)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €



#### 4. Conclusion sur la section de fonctionnement – Evolution de l'autofinancement brut et net de la commune.

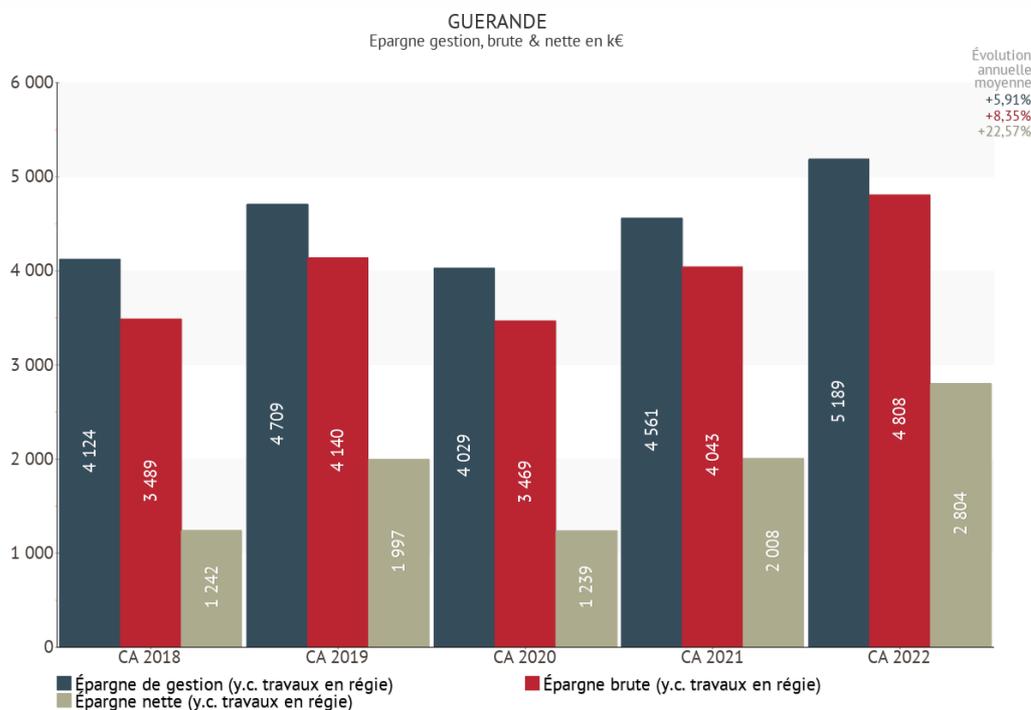
En raison d'une évolution relativement significative de ses recettes réelles de fonctionnement (+9.9%) et malgré une hausse marquée de ses dépenses réelles de fonctionnement (+7.50%), le niveau de capacité d'autofinancement brute de la commune s'est amélioré au cours de l'exercice 2022.

La commune affiche ainsi une Capacité d'Autofinancement (CAF) Brute de **4 807 949 €** en 2022. Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute représente l'excédent de recettes que la commune parvient à dégager sur son fonctionnement. Cet excédent doit être au minimum égal aux annuités de la dette en capital que la collectivité se doit de rembourser.

Ce niveau de CAF brute permet à la commune tout à la fois de rembourser son annuité en capital de sa dette (**2 003 972 €**) et d'autofinancer une partie de ses dépenses d'équipement réalisées courant 2022.

La commune dégage ainsi une capacité d'autofinancement (CAF) nette (des remboursements en capital de la dette) positive de **2 803 977 €** en 2022.

La commune affiche ainsi pour 2022 un ratio CAF nette / Recettes réelles de fonctionnement de 11.5% (contre 8.9% pour les communes de même taille en 2021 / Source DGFIP).



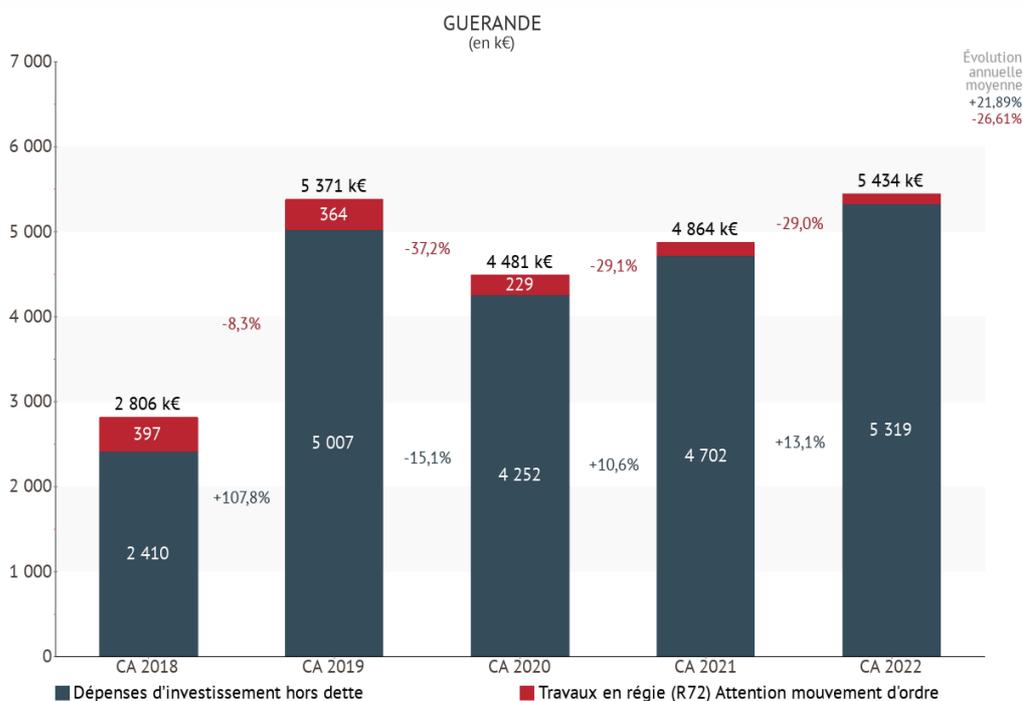
## 5. Section d'investissement – Volet Dépenses

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement (en tenant compte des engagements réalisés fin 2022 / voir liste en annexe), est de **75%**. Ce taux d'engagement retrace les dépenses mandatées au cours de l'exercice 2022 et les engagements juridiques initiés par la commune fin 2022 sur crédits 2022 soit un total de **6 888 820.87 €**.

Les principales dépenses d'investissement réalisées et engagées courant 2021 sont :

- 706K€ de travaux de voirie
- 239K€ d'attribution de compensation d'investissement versée à CAP Atlantique
- Aires de jeux pour enfants pour 119K€
- Aménagements de sécurités sur voirie pour 278K€
- 0.9M€ de travaux de restauration sur le patrimoine historique (zone B et H des remparts de la Ville)
- 243K€ de travaux de Gros Entretien Renouvellement sur le patrimoine de la commune (dont 230K€ sur le patrimoine culturel / Athanor)

- 161K€ d'acquisitions foncières (dont terrain auprès de LA SELA sur la ZAC de Maisonneuve)
- 468K€ de matériels pour les services (dont 163K€ de matériels roulants)
- 204K€ de participation d'investissement au SIVOM de la Madeleine
- 1M€ de travaux pour l'aménagement du Village de Saillé
- 157K€ de travaux pour l'aménagement des jardins partagés
- 311K€ de rénovation/extension du complexe sportif Jean Ménager



## 6. Bilan de la section d'investissement – Volet Recettes

Les sources de financement que la commune peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement réellement payées au cours de l'exercice sont au nombre de 4. On dénombre :

- ⇒ L'autofinancement (net) constitué pour 2.8M€ sur 2022
- ⇒ Les subventions et fonds d'investissement reçus qui se sont élevés à 3.2M€ sur 2022
- ⇒ L'emprunt (1M€)

⇒ Le fonds de roulement (les réserves)

Pour financer ses dépenses d'équipement 2022, la commune a mobilisé sa capacité d'autofinancement nette pour 2.8M€ mais aussi des ressources d'investissement telles que des subventions versées par ses cofinanceurs (Conseil départemental, Conseil régional, Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL, Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux – DETR, DRAC, etc...) pour 1.5M€.

#### **Liste des principales subventions encaissées au titre de 2022**

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre des travaux de rénovation/extension du Complexe sportif Jean Ménager : 185K€
- Fonds de concours CAP Atlantique (divers travaux) : 410K€
- Subvention de la DRAC (Remparts) : 241K€
- Concours du Conseil Départemental de Loire-Atlantique : 378K€ (dont remparts et salle Jean Ménager)
- Concours du Conseil Régional des Pays de la Loire : 162K€ (dont remparts et rénovation complexe sportif Jean Ménager)
- Concours de l'État pour l'aménagement des jardins partagés (20K€)
- 182K€ de la Fondation du Patrimoine
- 102K€ de la part de l'État au titre du plan de relance de la construction durable
- 142K€ au titre du Mécénat d'entreprise

La commune a également perçu pour **809K€** au titre du FCTVA en 2022.

Pour mémoire, le fonds de compensation de la TVA est attribué par l'État aux collectivités locales sur la base des dépenses d'équipement réalisées en N-1 (2021 pour les sommes attribuées en 2022). Par ce fonds, l'Etat rembourse les collectivités d'une fraction de la TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture (au taux de 16.404%). Sur 2022, la Ville de Guérande a touché pour :

1. 702K€ de FCTVA calculé sur la base des dépenses d'investissement réalisées en 2020
2. 106K€ de régularisation de FCTVA au titre du contrat de « Partenariat Public Privé » signé avec BOUYGUES

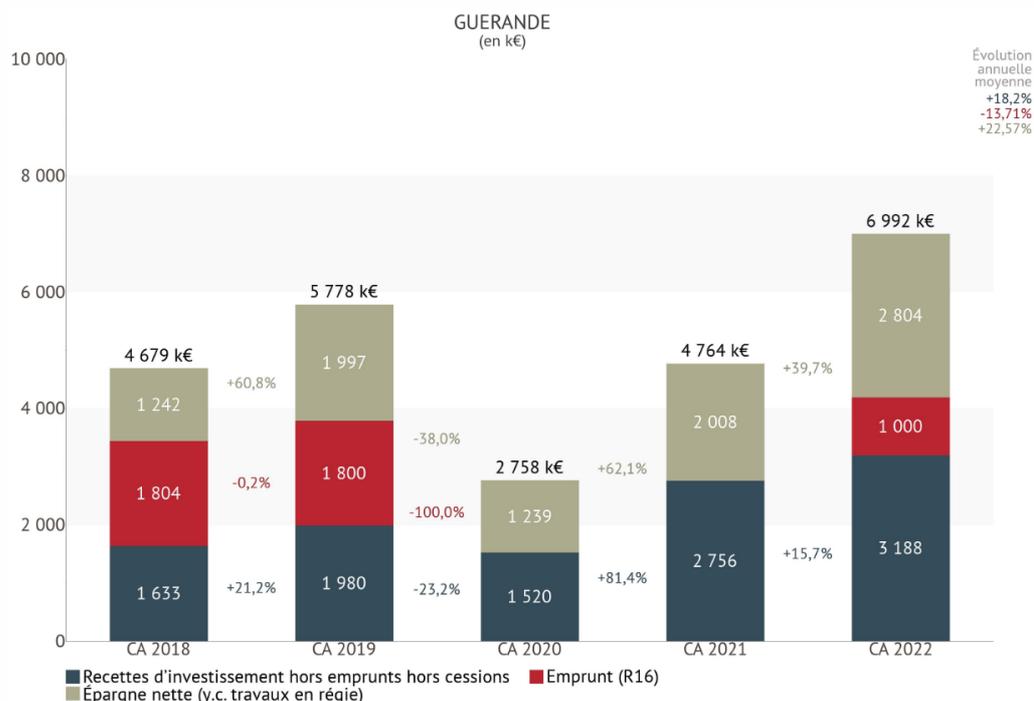
La commune a également encaissé pour **450K€** de taxe d'aménagement. Cette taxe est affectée au financement des investissements menés par la collectivité.

**La commune a enfin mobilisé un emprunt de 1M€ en fin d'année 2021 (sur 20 ans au taux de 0.68%).**

La commune est ainsi parvenue à mobiliser près de 7M€ de recettes d'investissement pour financer ses dépenses d'équipement réalisées courant 2022 (CAF nette comprise).

Rapportées à 5.4M€ de dépenses d'équipement, la commune n'a pas été contrainte de puiser dans ses réserves (son fonds de roulement) pour financer intégralement son programme d'investissement 2022.

<u>Dépenses d'investissement</u>	5 400 000.00€	<u>Recettes d'investissement</u>	6 980 000.00€
		Dont FCVTA	800 000.00€
		Dont taxe d'aménag.	450 000.00€
		Dont Subventions	1 500 000.00€
		Dont autres (mécénat, etc...)	430 000.00€
		Dont emprunt	1 000 000.00€
		Dont CAF nette	2 800 000.00€
		Dont cessions d'actifs	70 000.00€
Variation de la trésorerie au 31/12/2022 (par rapport au 31/12/2021)			+ 1.6M€
Trésorerie au 31/12/2022			4.4M€ (contre 2.8M€ au 31/12/2021)



La commune affiche ainsi au terme de l'exercice 2022 un fonds de roulement (des réserves) de l'ordre de 4.4M€. Ces réserves pourront être mobilisées en tant que de besoin pour financer les dépenses d'investissement inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement 2023/2027.

### 7. Mise en perspective du budget réalisé en 2022 (mandaté/titré) par rapport aux crédits votés pour 2022.

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées	Réalisé	% de réalisation
				2022	2022	2022
<b>Fonctionnement</b>						
	Dépenses			26 985 280,89	20 568 150,85	
		Ordre		7 117 893,22	1 001 451,05	
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 191 893,22	0,00	
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	926 000,00	1 001 451,05	
		Réel		19 867 387,67	19 566 699,80	
			011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 936 110,96	3 841 516,48	98%
			012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 796 667,87	11 637 990,99	99%
			014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	458 109,90	455 575,19	99%
			65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 175 278,94	3 156 115,96	99%
			66 - CHARGES FINANCIERES	493 220,00	475 355,28	96%
			67 - CHARGES SPECIFIQUES	5 500,00	145,90	3%
			68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 500,00	0,00	0%
	Recette			26 985 280,89	24 477 806,25	
		Ordre		165 976,00	146 507,21	
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 976,00	146 507,21	
		Réel		26 819 304,89	24 331 299,04	
			002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 841 318,09	0,00	
			013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	890 000,00	876 973,95	99%
			70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 615 000,00	1 713 977,06	106%
			73 - IMPOTS ET TAXES	2 069 828,00	2 066 617,00	100%
			731 - FISCALITE LOCALE	15 229 822,40	15 092 398,28	99%
			74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 372 541,10	3 574 009,30	106%
			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	760 843,30	841 490,25	111%
			77 - PRODUITS SPECIFIQUES	38 500,00	164 381,20	427%
			78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	1 452,00	1 452,00	100%
<b>Investissement</b>						
	Dépenses			13 081 839,77	7 680 223,44	
		Ordre		395 976,00	357 011,32	
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 976,00	146 507,21	
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	230 000,00	210 504,11	
		Réel		12 685 863,77	7 323 212,12	
			001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 557 330,99	0,00	
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	16 697,25	16 697,25	100%
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 077 070,00	2 003 972,38	96%
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 258 323,92	284 530,91	23%
			204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	742 692,08	629 541,02	85%
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 732 366,17	1 692 874,79	45%
			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 291 383,36	2 691 315,45	82%
			4541101 - OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	10 000,00	4 280,32	43%
	Recette			13 081 839,77	6 902 514,33	
		Ordre		7 347 893,22	1 211 955,16	
			021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 191 893,22	0,00	
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	926 000,00	1 001 451,05	
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	230 000,00	210 504,11	
		Réel		5 733 946,55	5 690 559,17	
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 766 801,96	3 188 205,51	115%
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 957 144,59	1 496 950,87	76%
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00	1 000 000,00	100%
			204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	860,37	
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	262,10	
			4541202 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	4 280,32	43%

## 8. Evolution et structure de la dette

L'encours de dettes de la ville de Guérande s'élève au 31/12/2022 à 19.9M€. La collectivité s'est désendettée au cours de l'exercice 2021 pour environ 1M€.

La ville de Guérande a mobilisé courant décembre 2021 un emprunt d'1M€ auprès de la Caisse d'Épargne (emprunt par la suite cédé à sa filiale du Crédit foncier). Cet emprunt encaissé le 21/01/2022 est venu renforcer la structure bilantielle de la commune qui affiche désormais un fonds de roulement en mesure d'être sollicité pour financer son PPI 2023 / 2026 (Plan Pluriannuel d'Investissements).

Cet emprunt 2021 a été réalisé moyennant un taux d'intérêt de 0.68% sur une période d'amortissement de 20 ans. Ce qui permet à la commune de réduire le taux d'intérêt global de son encours de dettes.

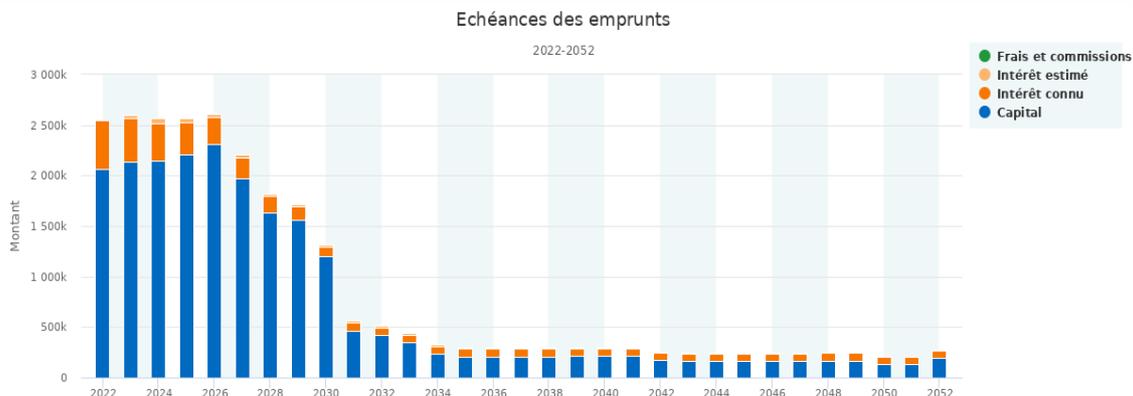
L'encours de la dette de la ville de Guérande a évolué de la manière suivante entre 2018 et 2022 (toutes dettes comprises dont « Partenariat Public Privé » avec Bouygues et « Bail emphytéotique administratif » pour la Gendarmerie).

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	25 027 789,70 €	24 959 048,64 €	23 002 185,00 €	20 966 845,00 €	19 898 248,60 €
<b>ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE</b>	+ 1,91%	-0,27%	-7,84%	-8,85%	-5,10%
<b>CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (en années de CAF brute)</b>	7,33	6,1	6,63	5,19	4,10

Pour mémoire, l'encours de dettes de la commune se structure de la façon suivante (au 31/12/2022) :

- 13.9M€ de dettes bancaires « classiques »
- 2.1M€ (TTC) d'encours lié au PPP signé avec Bouygues dans le cadre du plan lumière de la ville
- 3.9M€ d'encours de dettes au titre du BAE « Gendarmerie » (dont le laissé à charge pour la commune avoisine les 60K€ annuellement).

Au cours des prochains exercices, et hors emprunts nouveaux, la commune devrait enregistrer des échéances d'emprunts globalement stables aux alentours des 2.5M€ jusqu'en 2026 avant de connaître une décrue importante de ses remboursements à compter de 2027.



Compte tenu du niveau de capacité d'autofinancement brute affichée par la commune pour 2022 (4.8M€), la capacité de désendettement de la ville de Guérande s'élève à 4 années environ au 31/12/2022 contre 5.2 années au 31/12/2021.

## Affectation du résultat 2022

A la suite de la présentation du compte financier unique 2022, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte financier unique, nous avons indiqué que le résultat cumulé de la section de fonctionnement était de **6 750 973.49 €**, et que la section d'investissement (en incluant les Restes à Réaliser 2022) présentait un déficit (ou Besoin de financement) de **3 248 914.24 €**.

L'affectation du résultat va donc consister à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant **3 248 914.24 €** sur le résultat de fonctionnement cumulé. Le reliquat de **3 502 059.25 €** est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2023.

## Détail des restes à réaliser 2022

Service gestionnaire	Restes à réaliser 2022 / Dépenses
<b>Total</b>	<b>1 454 497,03</b>
ACCUEIL PERI SCOLAIRE	785,00
ACHATS ADMINISTRATIFS	972,00
ACTIONS CULTURELLES	2 530,27
ALSH	150,00
BATIMENTS	606 365,53
CITOYENNETE	599,33
ECLAIRAGE PUBLIC	52 359,15
ESPACES VERTS	37 380,95
LOGISTIQUE EVENEMENTIEL	4 785,60
MULTI ACCUEIL	14 019,45
MUSEE	14 071,13
PARC AUTO ET MAGASIN	22 104,30
PATRIMOINE	197 673,86
RESTAURANT SCOLAIRE BOIS ROCHEFORT	21 811,19
RESTAURATION	67 748,05
SERVICES FINANCIERS	64 606,00
SPORTS	53 871,50
URBANISME	16 744,11
VOIRIE COMMUNALE	275 919,61

Service gestionnaire	Restes à réaliser 2022 / Recettes
<b>Total</b>	<b>540 622,89</b>
BATIMENTS	273 130,14
MECENAT	36 500,00
PATRIMOINE	116 139,98
POLICE MUNICIPALE	19 563,00
SERVICES FINANCIERS	4 375,00
URBANISME	90 914,77